

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 30 janvier 2024

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY (arrivé à 20h45), Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT.

Absents excusés : Michel DROVIN (pouvoir à Daniel SEGUT), Sabine LEROY, Eva VAUZEILLES (pouvoir à Pascale BERTHET).

Secrétaire de séance : Noëlle BALLET

Secrétaire de mairie : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 12/12/2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 12/12/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 01 à 04 :

2/ Loi d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable (loi APER)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable (loi APER) permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR). Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc...) afin d'estimer d'ici 2030 la faisabilité des objectifs à atteindre.

Le comité citoyen s'est réuni le 11/01/2024 pour définir ces zones sur la commune de Hauteroche et le type d'équipements possibles. Seul le photovoltaïque au sol et sur toitures est retenu (pas de zones pour éoliennes, ni géothermie, ni méthanisation). Les zones identifiées proposées sont l'ensemble du bâti pour le photovoltaïque sur toitures (les grands toits pourront bénéficier d'une revente avantageuse), ainsi que certaines parcelles communales pouvant accueillir du photovoltaïque au sol (ex : zone de La Tillette à Crançot, parcelle ZC 78 à Granges-sur-Baume).

POUR à l'unanimité

3/ Convention SITIC avec le SIDEC : informatique

Renouvellement de la convention avec le SIDEC pour la maintenance des logiciels et matériels informatiques de la commune, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximum de 6 ans.

POUR à l'unanimité

4/ Exonération facultative de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, relative aux économies d'énergie

Les constructions neuves qui répondent à certaines normes environnementales (de type maison passive) peuvent être exonérées pendant 5 ans. Actuellement l'exonération existe déjà pour 2 ans et est compensée par l'Etat. L'extension de 3 ans supplémentaires resterait à la charge de la commune et ne serait pas compensée par l'Etat. Le conseil décide de rester à 2 ans d'exonération.

5/ Emprunt

Un prêt est nécessaire pour financer les travaux du futur lotissement, et de la future zone d'activité, en attendant de vendre les parcelles et de toucher les subventions. Deux banques ont répondu et le maire est en attente d'autres réponses. Les taux d'intérêt sont en baisse, les négociations sont en cours. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

6/ ONF : demande de distraction du régime forestier et applications du régime forestier

Distraction du régime forestier :

Afin de satisfaire à l'implantation des nouveaux réservoirs sous maîtrise du syndicat des eaux de "l'Heute la Roche" en forêt communale (parcelle forestière n°M28), il est nécessaire en amont de toute cession foncière de libérer les terrains concernés du régime forestier qui s'applique actuellement.

L'autorisation de distraire le régime forestier est de la compétence du préfet et nécessite que le conseil municipal délibère. Parcelle concernée : 332 OC 0075 de 20ha061, distraction de 17a59. POUR à l'unanimité

Application du régime forestier :

La commune vient d'acquérir en pleine propriété une parcelle cadastrale en nature de bois contiguë à la forêt communale (parcelle forestière n°C33) susceptible d'aménagement et d'exploitation régulière. Parcelle concernée : 177 OC 0434 de 30a85, application de 30a85. Cette parcelle viendra en compensation de la surface distraite au point précédent. POUR à l'unanimité

Travaux forestiers 2024 :

Didier Besson présente le programme d'actions 2024 sur Crançot, Granges-sur-Baume et Mirebel : plantations à entretenir, dégagement manuel, broyage, plantations nouvelles, entretien des chemins d'exploitation, cloisonnements, ... Après discussion, il est proposé d'étudier au préalable les différents projets d'investissement prévus par l'ONF, la décision sera prise au prochain conseil.

7/ Mandat au SIE de l'Heute La Roche pour autorisation de défrichement

En attendant que la cession de la parcelle communale au syndicat des eaux soit effective (signature chez le notaire), il convient de donner mandat au syndicat afin de l'autoriser à faire la demande de défrichement.

POUR à l'unanimité

8/ Elections partielles

Après discussion, le conseil décide de garder le nombre de conseillers actuels jusqu'à la fin du mandat.

9/ Questions et informations diverses :

- L'entreprise Valocime conteste devant le tribunal judiciaire de Lons notre délibération annulant les baux conclus avec eux. Une amende de 4000 € est possible, si Valocime obtient satisfaction. Le maire a pris contact avec l'avocat de la commune dans le cadre de notre protection juridique pour traiter ce dossier.
- Assainissement : une plateforme de 250 m² est à créer à la station de Crançot pour le stockage provisoire des boues. Le maire présente deux devis : entreprise Eiffage (en enrobé) pour un montant de 14 035 € HT et entreprise Outhier TP (en béton) pour un montant de 16 650 € HT. Une réunion avec le cabinet d'ingénierie et la DDT est prévue. Avant de signer les devis, voir la possibilité ou non d'avoir une subvention sur ces travaux et voir également, si besoin, de faire une déclaration de travaux.
- Démoussage et nettoyage de la toiture de la salle des fêtes de Crançot : devis de l'entreprise Tuilex d'un montant de 9 408.33 € HT et devis d'un montant de 366.67 € HT pour la fourniture de produit anti-mousse pour les façades. A inscrire au prochain budget. POUR à l'unanimité pour les 2 devis.
- Salle des fêtes de Crançot : mettre un panneau pour plus de lisibilité.
- Miroirs : en attente de réponses des services du Département.
- Photovoltaïque : présentation par l'entreprise Gensen le 14/02 à 18h à la commission citoyenne élargie.
- Aménagement à Granges-sur-Baume : suite à l'étude de Mme Guyoton, une réflexion est à mener pour définir les priorités de travaux ou aménagements à faire. Il convient de prendre en compte dans cette réflexion les problèmes liés à l'assainissement. De la discussion, il ressort que la zone de la Tournelle pourrait être traitée en priorité. Un programme de travaux sur cette zone permettrait de lier dans un premier temps la rénovation des réseaux d'assainissement, l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement du chemin piéton avec demande de subvention. Un programme sur 10 ans sera établi pour l'ensemble du village par l'entreprise Réalité Environnement, avec le soutien du bureau d'ingénierie du département. Il devra être validé au prochain conseil.
- Visite du centre de loisirs par les membres de la commission petite enfance de la communauté de communes Bresse Haute Seille, accueillis par Noëlle Ballet et en présence du directeur Jérôme Pinasco. Retours très positifs sur les locaux, l'accompagnement des enfants, les partenariats mis en place, la gestion globale du centre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Noëlle BALLET